

REUNION DU 12 NOVEMBRE 2019

Date de convocation : 05.11.19 Date d'affichage : 05.11.19	Le onze novembre deux mil dix-neuf à 20 heures et 45 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au Centre Socioculturel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire de Picauville.
Nombre de Conseillers : En exercice : 63 Présents : 33 Votants : 37	<p><u>Étaient présents :</u> A BENON, G BRISSET, G DONGE, S SALMON, F LESACHEY, J LEVIN, M RACHINE, G TREBERT, M YVER, V BLANDIN, M GERVAIS, B JOSSET, M JOSSET, H MARIE, JJ VASLIN, O DESHEULLES, I MAQUAIRE, J BAUDRY, P CATHERINE, C CHANTREUIL, C CLENCH, D FAUDEMÉR, M LEMIERE, D LEVAVASSEUR, C MARIE, D MAUBRAY, G PERROTTE, M-H PERROTTE, G TRAVERT, V DUVERNOIS, C GAILLARDON, A LELIEVRE et J-P TRAVERT</p> <p><u>Excusés :</u> F BACHER pouvoir à G DONGE, M BARTON pouvoir à F LESACHEY, I DROUET pouvoir à MH PERROTTE, S ROUXEL pouvoir à G TRAVERT D LANGEVIN, S LEROUVILLOIS, J BESSLIEVRE, P LUCAS, M HEBERT, M GALIS, I CATHERINE et A ELLIOTT</p> <p><u>Absents :</u> JM CHAULIEU, P FERREY, J-M LE MARINEL, M MAUNOURY, D MAUVIEL, G VIEL, E LEMONNIER, E LEQUERTIER J TOLLEMER, J-N TOLLEMER, A HALLET, S JULIEN, F CATHERINE, C HOLLEY, J LAHAYE, C RACHINE, M BIHEL et J-P GROULT</p> <p><u>Secrétaire de séance:</u> O. DESHEULLES</p>

Les procès-verbaux du conseil municipal du 18 juin et 4 juillet 2019 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente Monsieur François DUSSAUX qui a rejoint l'équipe technique municipale pour prendre la relève de Monsieur Marc RATEL, en tant que responsable des services techniques.

01-11-19 Echange de parcelles pour le Parking avec Carrefour contact

Monsieur le Maire explique le projet d'échanges de parcelles au niveau des parkings près de Carrefour Contact afin de régulariser les assises de la route et du parking public sur le cadastre. L'affaire étant en instance depuis 2014.

Rappel des faits :

A la suite de la vente FACAM/SOVAL en 2014, l'échange de parcelles devait être réalisé entre la société SOVAL (Carrefour) et la commune et non avec la société FACAM (Monsieur Mevel) comme prévu à l'origine.

La parcelle AC130 initialement propriété de la commune est divisée en 2 parcelles : AC767 et AC768. La parcelle AC768 deviendra propriété de la société SOVAL pour une surface de 116m², le restant soit 316m² demeurera propriété communale.

La parcelle AC565, future propriété de la société SOVAL, est divisée en 3 parcelles : AC 769, AC770 et AC771. Les parcelles AC770 de 1m² et AC771 de 190m² deviendront propriété de la commune, le restant soit 2 437m² demeurera la propriété de la société SOVAL.

La servitude de passage au profit de la parcelle AC472 reste de mise pour les parcelles AC768 et 769, concernant l'accès à la rue Cornu. Les parcelles AC767, 770 et 771 devenant propriété communale sont de droit accessibles à tout public.

L'acte notarié sera à la charge de la commune et de la société Soval pour moitié.
L'échange des parcelles pur et simple est prévu sans versement de soulte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE l'échange pur et simple des parcelles, comme évoqué ci-dessus, avec la société SOVAL sans soulte.

ACCEPTÉ de partager en deux parts égales les frais d'acte notarié avec la société SOVAL

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer les documents nécessaires à cet échange.

02-11-19 demande d'effacement de dettes – budget assainissement

Monsieur le maire fait part de la demande de Madame la Perceptrice pour prendre acte de l'effacement de dette pour le budget assainissement, de Madame MARTIN Karine pour un montant de 1 304.16€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE l'effacement de la dette présentée ci-dessus

INSCRIT la dépense de 1 304.16€ au compte 6542

03-11-19 Décision modificative budget M14

Monsieur le Maire présente les décisions modificatives à prendre au budget de la commune

- achat de portes documents et repose mains pour le service administratif : 740€ (à prendre sur le budget de fonctionnement du service)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

VALIDE la décision modificative n°05 comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Diminution sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
D6064 : Fournitures administratives	740€	
TOTAL D011 : Charges à caractères générales	740€	
D023 : Virement section investissement		740€
TOTAL D023 : Viret section investissement		740€
D2188-41 : acquisition autres matériels		740€
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles		740€
R021-41 : Acquisition autres matériels		740€
TOTAL R021 : virement de la section fonctionnement		740€

04-11-19 Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose de valider le montant des subventions aux 2 associations sportives suite à la réception du nombre d'adhérents (ESP Football et judo club).

Monsieur le Maire propose d'effectuer un versement à l'association Alzheimer suite au décès de l'ancien conseiller Monsieur Daniel MARIOTAT.

ESP (20€/89adhérents) : 1 780€

Judo club (20€/26 adhérents) : 520€

France Alzheimer : 100€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

VALIDE les subventions présentées ci-dessus

CHARGE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué de procéder au versement

05-11-19 Indemnités Percepteur

Comme tous les ans, le conseil municipal est invité à délibérer pour les indemnités du percepteur.

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil

ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100% par an pour le budget communal et le budget assainissement

que cette indemnité sera calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Caroline BARDIN GIRARD

06-11-19 Avenant à la convention du groupement de commande pour la réalisation du groupe scolaire de Picauville avec la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin

Comme il avait été convenu, un avenant devait être pris à la fin de la consultation pour préciser le prorata pour la participation de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin aux frais de maîtrise d'œuvre, d'études,....

Pour rappel, le montant des marchés de travaux signés (sans le lot lot clôtures-espaces verts) s'élèvent à 3 735 460.65 € HT

- part commune : 2 946 569.60 € HT

- Part CCBDC : 788 891.05 € HT

Monsieur le Maire propose donc de signer l'avenant précisant le prorata suivant : 21% pour la CCBDC et 79% pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE le prorata présenté ci-dessus
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué à signer l'avenant n°01 de la convention du groupement de commande

07-11-19 Convention d'accueil de la semaine fédérale cyclotourisme 2020

Monsieur le Maire présente la convention pour le Point d'accueil de la semaine fédérale le dimanche 2 aout 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué, à signer la convention d'accueil pour la semaine fédérale Cyclotourisme, le dimanche 2 aout 2020.

DEMANDE au maire de prévoir une présentation auprès du conseil municipal, par le comité organisateur.

08-11-19 Validation du RPQS 2018 (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public) de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire demandera au conseil d'approuver le RPQS du service d'assainissement collectif pour l'année 2018.

(rapport joint en fin de compte rendu)

Points essentiels de l'année 2018 :

- 45 191m3 retraités pour 706 branchements
- recettes globales de 105 746.94€
- fonctionnement satisfaisant de la station d'épuration avec peu d'écarts sur les normes techniques.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré,

VALIDE le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service Public d'assainissement collectif

Le rapport sera à disposition du public en mairie

09-11-19 Modification d'une délibération suppression du poste d'adjoint technique principal de 1ère classe

Lors de la création par délibération au mois de septembre du poste d'agent de maîtrise, le conseil avait également supprimé le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe. Il faut annuler cette partie de la délibération car la suppression d'un poste doit d'abord être validée par le Comité technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ANNULE la suppression du poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe, décidé dans la délibération n°08-09-19 du 10 septembre 2019.

CHARGE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué de faire la demande d'annulation auprès du Comité technique du centre de gestion de la Manche.

10-11-19 Création de l'indemnité pour utilisation d'outillage personnel

Plusieurs agents utilisent leurs téléphones portables pour des appels professionnels (service technique et réservation des salles), le maire et les adjoints proposent de créer une indemnité pour l'utilisation d'outillage personnel.

Le montant annuel de l'indemnité d'utilisation d'outillage personnel est de 12,96€. Ce taux sera réévalué automatiquement à chaque publication d'un arrêté ministériel modificatif

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré,
INSTAURE l'indemnité pour utilisation d'outillage personnel d'un montant de
12,96€
CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés individuels

11-11-19 DIA

- 1 rue du Travers – A933 – Ne Prémpte pas

- 11-13 rue d'Utah Beach – AC174, 177 et 189 – Ne préempte pas

- 25 route de Périers – AC429 et 430 – Ne Prémpte pas

- 8 rue Pierre Guérout – AC559 et 561 - Ne Prémpte pas

Questions et informations diverses

12-11-19-A Avenir des communes déléguées :

Monsieur le Maire fait le point sur l'avenir des communes déléguées, comme cela avait été évoqué lors du conseil municipal du mois de septembre 2019.

Lors de plusieurs réunions de maires et adjoints délégués, la question a été abordée et il en ressort que pour l'heure il n'y a pas de désir de les supprimer maintenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (27 voix Pour, 1 voix Contre et 5 abstentions)

DECIDE de maintenir les communes déléguées

12-11-19-B Point sur le projet éolien :

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancée du projet d'implantation du projet éolien.

Il évoque le problème qui pourrait se poser pour le parachutage lors des cérémonies commémoratives du DDay en juin de chaque année.

Il présente également les recettes envisageables pour la commune (au niveau des chemins-routes et des projets de croissance verte), le CCAS (propriétaire de parcelles potentielles d'implantation) et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

D. FAUDEMER interroge sur les nuisances possibles. Monsieur le Maire n'a pas de précisions particulières, c'est comme pour tout projet éolien qui doit un éloignement d'au moins 500mètres par rapport aux habitations.

Le Conseil convient que c'est un apport financier non négligeable.

M GERVAIS demande pourquoi on a abandonné le projet sur Amfreville, près de la Moinerie. Monsieur le Maire rappelle que les élus de la commune déléguée d'Amfreville n'étaient pas favorables du fait de la présence proche du Manoir de la Moinerie et que dans une autre étude, cette zone ne pouvait être envisagée car elle se trouvait dans le périmètre du Radar de Maupertus.

12-11-19-C Interrogations :

S SALMON demande ce que devient le projet de création d'un parking à l'arrière du crédit agricole. Monsieur le maire informe que La citerne à fioul a été neutralisée récemment. Il y a des travaux conséquents à prévoir, entre autre de soutènement. Ce projet de parking permettrait la création d'environ 7 à 8places maximum. Monsieur le Maire va relancer l'étude pour en discuter lors de la prochaine réunion de travaux.

J BAUDRY rappelle que le Noël des enfants aura lieu le dimanche 15 décembre et fait un appel aux bonnes volontés, dès le samedi 14 décembre pour la préparation, ne serait-ce que pour quelques heures.

Séance levée à 22h10

Vu pour être affiché le 21 novembre 2019, conformément au CGCT.
Le Maire, Philippe CATHERINE